L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 22 MAI 1837.

Nous sommes requis d'appeler l'attention du public à la continuation de la vente du chargement du navire Helen-Mar, par le marshal des Etats-Unis, à dix heures du matin, comme on le verra dans l'avis.

Nous publions aujourd'hui la justification du capitaine Dagnerr..., du bateau à vapeur Alton, relativement aux charges portées contre lui dans les feuilles des Natchez, sur la conduite qu'il a tenue dans l'incendie du *Ben Sherrod*.

Nous apprenons qu'une des principales mesures adoptées par la chambre de commerce, dans sa séance de samedi soir, a été la nomination d'un comité chargé de rédiger une pétition qui doit être adressée au congrès des Etats-Unis, pour obtenir de ce corps la création d'une banque nationale.

Nous n'avons pas pu apprendre quels avaient été les résultats de la séance de la Chambre du Commerce, tenue samedi soir, assez à temps pour les donner à nos lecteurs dans notre feuille de ce jour.

Nous pouvons toutefois annoncer aux négociants importeurs de cette ville, que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"Résolu qu'il est recommandé aux négociants importeurs de la Nouvelle-Orléans de s'assembler [illegible] afin de prendre en considération [illegible] département du trésor [illegible] de ne recevoir que de l'or [illegible] des bons de douane [illegible] jugeront convenable."

"Résolu [illegible] de la chambre du commerce [illegible] cette assemblée."

Mensonges du Jour

Nous avons [illegible] de la fertilité de la [illegible] les rapports les plus absurdes [illegible] se propagent de bouche en bouche [illegible] rapports sont quelquefois donnés [illegible] nausée, en citant les personnes [illegible] qu'on est porté à y ajouter foi. [illegible] pris cours dans le public depuis la suspension des paiements par les banques. Au nombre [illegible] est un auquel nous n'aurions [illegible] importance, s'il n'avait [illegible] dans les colonnes d'une de nos [illegible] du Courrier dont l'éditeur ne [illegible] positive avec la [illegible].

Le [illegible] de la douane, nous a fourni la [illegible] à l'éditeur du Courrier [illegible] Après avoir [illegible] qu'on assurait [illegible] avaient pas en deux [illegible] dans le Courrier [illegible] de Hermann, Briggs & Co. [illegible] débiteurs. Afin de connaître [illegible] importante, nous nous [illegible] de ces messieurs, qui, surpris [illegible] semblables mensonges [illegible] que nous ajoutons au bas de cet article.

Nous sommes aussi autorisé et invité par le [illegible] d'une manière positive, et [illegible] vendredi passé, [illegible] semaine, il a refusé ou [illegible] de douane [illegible] souscrire d'après les cours de [illegible] légales, en billets avant la suspension des paiements en espèces, et depuis lors en monnaie courante du pays, c'est à dire en or et argent. Il continuera à solder tous les [illegible] sur la douane avec l'[illegible] à l'option des réclamants [illegible] repris son cours.

BUREAU DU COLLECTEUR.
Nouvelle-Orléans, le 20 mai 1837.

M. J. C. de St Romes,—
Editeur du Courrier.

Messieurs,
Je vois [illegible] votre journal [illegible] dans lequel [illegible] reçu de [illegible] que des espèces [illegible] dans les [illegible]

Comme [illegible] n'est pas [illegible] réclamer [illegible] en argent.

Je suis respectueusement, votre très [illegible] serviteur,
J. W. BREEDLOVE, collecteur.

A L'EDITEUR DE L'ABEILLE.
Avant [illegible] l'éditeur [illegible] lecteurs, [illegible] vous prions d'annoncer que cela [illegible] fondement.
Nouvelle-Orléans, le 21 mai 1837.
HARRISSON, CLEGG & Co.

ARRIVÉE D'ESPÈCES

On verra [illegible] dessous que des sommes [illegible] sont arrivées dans notre [illegible] avec plaisir [illegible] est [illegible] par l'Ouest une forte somme [illegible] les esprits et pour [illegible] une crise qui [illegible] pour sa part.

Voici le montant d'espèces en or et en argent reçues depuis samedi dernier:

Par la goëlette *Delphine*, de la Havane.

A. [illegible]	500 en argent / 1,895 en or		$23,3.5

Par le [illegible] *A. M. Phillips* de [illegible]

A. [illegible] Brown,	$112,000	112,000

Par la [illegible] *Paris*, de Tampico

A. [illegible] & Co,	$5,0	5,0

Par la [illegible] Levi Jones, de [illegible]

G. V. [illegible]	$9604
J. E. [illegible]	108
G. G. [illegible]	400
H. [illegible] Clegg & Co,	4000
J. A. B[illegible] & Co,	14,757
P[illegible] & G[illegible]	500
F. W. Schmidt,	2,000
A. D[illegible]	2,000
M. D[illegible] & Co.	8,000
Godfrey Bosman & Co,	3,218
A. [illegible]	2,917
C. Léonard,	550
	$54,275 — 54,277

Par la [illegible] *Lola Hope*, de Matamoros

J. W. Zacharie, 21 lingots en [illegible]	
G. V. [illegible]	$7000
G[illegible] & Co	2,527
Kob[illegible] & Co,	1,00
M. Castigno,	$300
	$13,227 — 13,227

Ce qui fait, non compris les 21 lingots [illegible] sommes [illegible] un total de $204,1[illegible]

Nouvelles récentes du Mexique.

Les journaux que nous avons reçus hier de [illegible] ont [illegible] jusqu'au 6 mai, et ceux de Mexico jusqu'au 1er.

Le cabinet mexicain a été organisé. Le 21 [illegible] ministres [illegible] prêté serment: le général [illegible] Moreno [illegible] comme ministre de la guerre, D. Manuel [illegible] Pena y Pena, ministre de l'intérieur [illegible] ministre des finances. D. [illegible] a également prêté serment comme [illegible]

Le général Guadalupe Victoria vient d'être nommé commandant militaire du département de Vera Cruz.

Le général Vincent Filisola est arrivé à Matamoros [illegible] un commandement [illegible] contre le Texas.

[illegible]

Le *Mercurio* de Matamoros du 5, annonce qu'un parti de [illegible] venait de tomber à l'improviste sur la ville de B[illegible] les familles mexicaines [illegible] et qu'ayant fait résistance [illegible] et que plusieurs personnes [illegible] se retirant, furent [illegible] rembarquèrent.

Les craintes que l'on avait sur le sort de la goëlette texienne *l'Indépendance* se sont réalisées. Elle a été capturée par les Mexicains et envoyée à Vera Cruz. Le capitaine Wheelwright, de l'*Independence* a été [illegible]

La gazette de Tampico du 29 avril [illegible] des bricks de guerre le Libertador [illegible] Alamo sous les ordres du commandant [illegible] prisonniers [illegible] l'Indépendance, qui avant de se rendre [illegible] et dont le capitaine a été [illegible] par un boulet de canon. Sur [illegible] également fait prisonnier M. Gaillard. [illegible] Wharton [illegible] se rendait aux Etats-Unis [illegible] Parmi les [illegible] brick Texian, il s'en rencontre [illegible] il y a un à San Jacinto [illegible] des principaux d'entre les Texiens qui le considéraient, comme l'un de leurs plus beaux [illegible]

"Les prisonniers ont été traités avec générosité et S. E. le général en chef a ordonné que l'on agît ainsi en les amenant au quartier général et particulièrement à l'égard du capitaine blessé Wharton. C'est le propre du caractère des Mexicains et cette manière d'agir convient à la justice de leur cause."

Par l'arrivée de la goëlette Lady Hope, de Matamoros, nous apprenons la confirmation de la prise de la goëlette ci-dessus, après un combat de deux heures contre deux bricks de guerre mexicains; nous apprenons également que la goëlette marchande *Julius Cæsar*, capitaine Moore, a été également capturée et que les passagers et l'équipage des deux bâtiments ont été jugés et condamnés comme pirates par les autorités mexicaines.

Le 1er de ce mois, le capitaine Miguel Andrade, du régiment permanent de Tampico, ayant appris que dans les environs de Las Anacuas, il avait été commis des vols par des sauvages, il se mit à leur poursuite à la tête de 40 hommes, et bien qu'il trouva ces barbares au nombre de 600, il les attaqua valeureusement. Le combat fut des plus sanglants; les sauvages perdirent beaucoup de monde; la perte des Mexicains fut de 31 hommes tués et de quelques-uns blessés. Le capitaine Andrade reçut douze blessures, et le lieutenant Miguel Castro, une. Aussitôt que le général en chef fut instruit de ce fait, il ordonna au colonel Rafael Vasquez de poursuivre l'ennemi, avec une section de troupes. Les sauvages s'étaient retirés sur l'autre rive du Colorado, le colonel revint avec ses troupes.

MEXIQUE.

Ce que nous annonçons du Mexique doit contribuer à rassurer les esprits, et malgré l'échauffourée des bâtiments de guerre qui ont capturé une goëlette [illegible] Julius César, que [illegible] bien avoir [illegible] avec celle du même nom appartenant au Texas. [illegible] tout le commerce de ports mexicains en vertu d'ordres supérieurs; et signale de l'argent monnayé dont il nous est arrivé une quantité assez remarquable, annoncent assez la sagesse des vues et la prudence du nouveau gouvernement [illegible] des deux républiques [illegible] des nations qu'il importe [illegible] de ne pas rompre.

[illegible]

BANQUES.

Le 12 courant, à la réception des nouvelles de New-York, de Philadelphie et Baltimore, [illegible] les banques de ces grandes villes avaient suspendu leurs paiements en espèces [illegible] Boston, Salem, [illegible] Lowell et Concord [illegible]

[illegible]

Le *New York Mercantile Advertiser*, du 11 courant, annonce [illegible] du Trésor [illegible] de douane [illegible] Washington [illegible]

Des lettres de New-York du 11 [illegible]

POLICE. Gare à qui la touche! [illegible]

[illegible]

CONSULS.—Le président a reconnu M. [illegible] consul [illegible] et M. J. Andrews consul du Danemark pour les Etats de Massachusetts, Maine, New Hampshire et de Rhode Island, à la résidence de Boston.

NEW-YORK, 13 mai.

[illegible] banques de New York. Voici [illegible]

Avis au public, au sujet des Banques.

[illegible]

La chambre du commerce a tenu une séance extraordinaire, dans laquelle elle a passé les résolutions suivantes:

Il a été résolu que, comme membres de la Chambre du commerce (*Board of trade*), nous voyons avec le plus vif regret le dérangement et les embarras dans lesquels se trouvent plongés le change, la circulation et tout le système actuel des affaires, dont le résultat a été la suspension des payements en espèces dans cette ville, et que nous sommes confirmés dans notre opinion que l'établissement d'une Banque Nationale est le seul remède durable et efficace.

Résolu [illegible] de la Chambre, les banques de cette ville [illegible]

[illegible]

Nathaniel Weed,
Président.

John Lee, Rec. Sec.

La Douane [illegible] à recevoir les billets des banques de New York en payement des droits [illegible]

[illegible]

Ces mesures ont eu une heureuse influence sur l'esprit public. Les habitants de New York ont une grande élasticité de caractère, ils sont promis d'[illegible] ne se désespèrent jamais [illegible] crédit perdu. La banqueroute de New York entraînera celle de tous les Etats Unis. A la réception de cette malheureuse nouvelle, les banques ont immédiatement arrêté leurs payements, dans les villes suivantes: Providence, New-Haven, Albany, Troy, et toutes celles [illegible] sur la rivière du Nord: Jersey City, Newark, New-Brunswick, Morris-Town, Paterson, Trenton, [illegible] Elisabeth-Town, Philadelphie, Baltimore.

La suspension [illegible] semble n'être regardée par beaucoup de [illegible] que sous un point de vue, celui de faciliter l'[illegible] des billets en portefeuille et d'empêcher des [illegible] sur les biens-fonds. Elles ne se trompent pas [illegible] banques peuvent actuellement accorder des [illegible] qu'elles ne pouvaient accorder avant. La [illegible] même ne s'en occupe guère que sous ce point de vue. A l'exception du *New York American*, nous n'avons pas vu un journal en parler sous le rapport [illegible] honneur national.

La banque des Etats-Unis est aussi en faillite; elle déclare que celle du gouvernement l'y a entraînée, et qu'aussitôt que le gouvernement [illegible] reprendra ses payements, elle fera de même.

Les banques d'ici ont envoyé une députation à Albany pour demander à la législature une loi qui les autorise à suspendre leurs payements pendant un an. La législature s'est immédiatement occupée de cette demande, elle discute à présent un projet de loi qui règle la suspension des banques. Nous donnerons une traduction de cette loi quand elle sera votée.

Honneur à qui honneur est dû.—Nous avons tant parlé des faillites des banques que nous sommes bien aises de pouvoir citer une honorable exception, ce sont les banques de Brooklyn et surtout *Long Island Bank*. Nous ne parlons que de celle-ci; car nous avons été témoins oculaires de tout ce qui s'y est passé.

Long Island Bank a continué de payer en espèces après la faillite des banques de New-York, mais a refusé de recevoir les billets de ces banques en paiement ou en dépôt. Cela fait connu, plusieurs des principaux habitants de Brooklyn s'y rendirent et la prièrent de suspendre ses paiements en espèces. Elle s'y refusa, déclarant avoir d'amples moyens pour faire face à tous ses engagements. Dans une république, toute institution publique doit se soumettre à la volonté du peuple; aussi on convoqua immédiatement les habitants de la ville en assemblée générale. Le maire l'a présidée, une pétition aux banques de suspendre leurs paiements fut signée par l'assemblée et un comité fut nommé pour en faire part aux banques. Les banques obéirent à la volonté du peuple si fortement exprimée.

Il est bon d'observer que si *Long Island Bank* a toujours rempli sa vraie mission, non seulement d'accorder des facilités aux négociants, mais encore au petit commerce [illegible] elle s'est noblement récompensée par la confiance publique. [illegible] de New-York, [illegible] Brooklyn n'est venu [illegible] contre ses espèces. Les fermiers de Long Island [illegible] qu'elle avait été forcée par la volonté du peuple [illegible] en espèces, sont accourus [illegible] ce qu'ils avaient [illegible]

Nous avons assisté à l'assemblée des habitants de Brooklyn, et nous en félicitons d'avoir un maire aussi franc et aussi énergique.

Il a fini son discours par les paroles suivantes: "Concitoyens, quand vous m'avez [illegible] maire de votre ville, quand vous m'avez [illegible] de son administration [illegible] je vous déclare [illegible]

Le *New York Herald* [illegible] New-York. [illegible]

R. L. & A. Stuart.—*[illegible] Burns [illegible]—[illegible] Jennings & Co.—Lathrop & [illegible]—P. I. Ogden & Co.—[illegible] James P. Allaire [illegible] Anderson—Wood, Gould & Cie.*

Aux citoyens de Natchez.

Les soussignés, passagers [illegible] bateau à vapeur Alton [illegible]

[illegible]

J. E. ROBINS, [illegible]
JAS. [illegible] DUNCAN, [illegible]
N. G. MENANDE, [illegible]
WM. L. SCOTT, [illegible]
WM. DICKSON, [illegible] Va.
Nlle-Orléans, [illegible] mai 1837.

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible] *Ben Sherrod* [illegible]

Assermenté et juré par devant moi le 19 mai 1837.
JOHN GUM.
Thos. N. MORGAN, juge associé.

Et il est aussi comparu par devant moi, juge associé, Daniel Duffey [illegible] à vapeur Alton, qui après avoir été dûment assermenté, dépose [illegible]

[illegible]

L'Alton se trouvait alors à environ sept milles de Fort Adams [illegible] à bord du Ben Sherrod [illegible]

DANIEL DUFFY.
Juré et assermenté par devant moi le 19 mai 1837.
Thos. N. MORGAN, juge associé.

Il est de plus comparu devant moi, juge associé, James Littleton [illegible] à vapeur Alton, lequel ayant été dûment assermenté, dépose qu'il a [illegible] steamboat Columbus, au dessus du Fort Adams [illegible]

JAMES LITTLETON.
Juré et assermenté par devant moi le 19 mai 1837.
Thos. N. MORGAN, juge associé.

Il est de plus comparu devant moi, juge associé, Leonard Mitchell, ingénieur à bord du steamboat Alton, lequel ayant été dûment assermenté, déclare, qu'il a vu les premiers [illegible] *Ellis Cliff* [illegible]

LEONARD MITCHELL.
Juré et assermenté par devant moi le 19 mai 1837.
Thos. N. MORGAN, juge associé.

Il est de plus comparu personnellement devant moi, juge associé, William Post, commis à bord du bateau à vapeur Alton, qui ayant été dûment assermenté, dépose et dit, qu'il était éveillé, lorsqu'il se trouvait à côté du Fort Adams, qu'il monta sur le pont et qu'il ne put voir rien de plus que des fragments de bateau brûlé qui couvraient le fleuve; qu'il entendit le capitaine Doherty s'informer si deux hommes qui se trouvaient dans un esquif, [et qui étaient alors occupés à ramasser des marchandises qui flottaient dans le fleuve,] s'ils avaient vu des personnes qui avaient été sauvées; ils répondirent qu'ils en avaient retiré trois, étaient presque noyées, mais qui alors se trouvaient mieux; le déposant déclare de plus, qu'il était jour, et qu'il put lire distinctement le nom de *Ben Sherrod* sur une partie de la roue qui flottait; que l'Alton a continué son voyage.

WILLIAM POST.
Juré et assermenté par devant moi le 19 mai 1837.
THOS N. MORGAN, juge associé.

Il est de plus comparu personnellement devant moi, juge associé, Oby Roberts, premier ingénieur du steamboat Alton, lequel ayant été dûment assermenté, déclare et dépose qu'il s'est mis au lit à une heure du matin, heure à laquelle le bateau se trouvait à environ trois milles au-delà de Ellis' Cliff; qu'il ne pouvait rien voir, qu'il fut appelé en haut par le second ingénieur [Léonard Mitchell] lorsque, à environ trois quarts de mille de distance, il aperçut des débris en feu du *Ben Sherrod*, qu'il se rendit sur le pont au-dessus de la bouilloire, et qu'il ne put rien voir de plus que les fragments qui brûlaient. Le déposant déclare, qu'il était jour lorsqu'il fut appelé en haut, et dit qu'il tenait en outre de l'ingénieur du Columbus, à son arrivée à la Nouvelle-Orléans, que l'Alton était parvenu trop tard pour sauver aucune personne, car le Columbus avait déjà retiré de l'eau trois heures avant l'arrivée de ce bateau tous ceux qu'il avait pu recueillir; après cela, le Columbus se dirigea sur l'endroit où le feu s'était déclaré à bord du Ben Sherrod, endroit où ils rencontrèrent et hélèrent le steamboat Alton. Le déposant déclare, de plus, qu'il concourt entièrement avec le témoignage donné par le second de l'Alton, sur les faits qui ont eu lieu pendant le temps qu'il se trouvait en haut.

OBY ROBERTS.
Juré et assermenté par devant moi le 19 mai 1837.
THOS. N. MORGAN, juge associé.

A. M. JULES L***

Jeune homme au front plissé sous la haute pensée,
Dont l'âme par le sort est encor moins froissée
Que par le fol orgueil et par la vanité
De ce rimeur trompeur, où sans leur volonté,
Les hommes donnent tout ce qui sent pour l'amertume,
Qui pourrait tempérer le mal qui te consume,
Quand tu vois en tous lieux l'intrigant révéré
Des honneurs qu'on ne doit qu'à la seule vertu?
Quand tu vois le talent céder à l'ignorance,
Et pour quelque peu d'or jeté dans la balance,
L'honneur, dans tous les cœurs, aisément étouffé?
C'est alors qu'en les flots de ton sang échauffé,
D'un généreux dépit se réveille la flamme!
Mais parmi tous ces nains au visage de femme,
Ces êtres dont le faste est pour eux le bonheur,
Partout l'on dit de toi: "Comme il a l'air rêveur!
"Sans secours accordé respirent la satire;
"Cet homme est un fron fier qui se plaît à méfier,
"Sa gaieté, sa démarche, et jusqu'à ses habits,
"Semblent déceler son dépit, son mépris
"Pour tous ces ornements qui font de notre gloire.
"Je voudrais de cet homme interroger l'histoire."

Qui ne le connaît pas? C'est le fils de celui
Pour qui dans cent combats la victoire a [illegible];
Ce cri d'audacieux qui, quand "sa grande épée"
[illegible] la déesse en tout temps occupée
A [illegible] des Français les faits miraculeux
Qui, ceux de nos jours nous semblent fabuleux,
A surpris ses talens et son brillant courage
[illegible] à tous ses fils le plus bel héritage
Ce [illegible] le grand cœur ne [illegible] jamais rougir
L'homme-Dieu" qu'il [illegible]
A [illegible] honorable, à ce sublime faite
[illegible] dans dix ans, sa robe et haute tête
Ne [illegible] sous la honte où les coups ennemis
[illegible] le mérite est en [illegible]
Alors que l'on remonte à l'époque fatale
Où la Victoire enfin, infidèle, vestale,
De fatigue endormie, a laissé sur l'autel
S'éteindre le flambeau du laurier immortel
Des succès inouïs qui pendant vingt années
Ont fait plus de cent fois les têtes couronnées
[illegible] comme un roseau [illegible] par les vents.
Qui se rappelle encor ces [illegible] tems
[illegible] comme un palais [illegible] avec
Le vaisseau de l'Empire [illegible] des épaves
[illegible] du Destin qui [illegible] fracassé
[illegible] qu'on verra [illegible]
A [illegible], au milieu de cet [illegible] orage,
[illegible], qui survécut à [illegible] naufrage;
[illegible] que sur la plage [illegible] du cannibal
Des [illegible], des Marasmes [illegible] fatal
[illegible] devant dé[illegible] la retraite
De [illegible] par la grande tempête.

Voilà pour nous des faits qui ne mourront jamais
Ceux qu'il accomplit [illegible] France
[illegible] aujourd'hui, [illegible] yeux du vulgaire,
[illegible] bien plus grand [illegible] vertueux père
Au lieu de tant de gloire [illegible] renom
[illegible] de tout l'or [illegible] trahison.
Qui [illegible] ces cœurs [illegible] ennemi
Qui voudraient que toujours [illegible] des fourches [illegible]
Le Monde [illegible] passer [illegible] que l'honneur,
[illegible] les talens font encor le bonheur!
[illegible] trop généreux [illegible] immense
[illegible] l'argent [illegible] la pensée
[illegible] parmi les nains [illegible] assez grand,
Mais qui deviendra [illegible] à côté d'un géant?
[illegible] qui voudrait [illegible]
[illegible] longtemps le fils de ce [illegible] père
[illegible] renom.
[illegible] voudraient voir [illegible] leur ton
[illegible] leur amour pour [illegible] frivoles,
[illegible] des riens les [illegible] paroles
[illegible] de si haut [illegible] souvenirs
[illegible] qu'on voit employer [illegible] loisirs,
A [illegible] ces regards sur [illegible] plage
[illegible] un autre [illegible]
C'est en vain qu'il voudrait [illegible] grave
A [illegible] tout à coup [illegible] grave.
[illegible] de géant, son amour pour l'histoire
[illegible] en lui [illegible] gloire
[illegible] à bien des [illegible] corps,
[illegible] parle pas la même langue qu'eux.

L'Avron, cet oiseau qui vole dans la tempête,
Qui [illegible] son aile, en fuyant [illegible] l'affreuse crête
Des montagnes de flots qui [illegible] ouragan
[illegible] sur le front du bouillant Océan,
Jette bien quelques sons: mais sa voix n'est pas celle
Qui fait près des ruisseaux entendre Philomèle;
[illegible] que sa lugubre [illegible] couleur,
Sa tranche avec le noir de la vague en fureur,
Ne se doit comparer aux couleurs [illegible]
[illegible]

TULLIUS [illegible]

DERNIÈRES DATES.

Boston	12 mai	Tampico	6 mai.
New York	14 mai	Mexico	1 mai.
Philadelphie	15 mai	Londres	7 avril
Baltimore	15 mai	Liverpool	8 avril
Washington	[illegible] mai	Paris	5 avril
Charleston	[illegible] mai	Havre	6 avril
Havane	6 mai.	Bordeaux	13 mars

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON DE SAMEDI.

264 balles Mississipi			8 1/8
156	do	do	8
137	do	Mobile	7 & 9
63	do	do	8 & 10
620			

New-York, 13 mai.

VENTE D'ACTIONS.

50	actions Banque des Etats-Unis,	compt.	110
100	do. do do	do	110
50	do. do do	do	110
10	do. du Canal de la N.-Orléans		70
17	do. du Gaz de la N.-Orléans		[illegible]

Philadelphie, 16 mai.

VENTE D'ACTIONS.

50 Actions Banque des Etats-Unis, compt.		$109
50 du do de do		108

Savannah, 15 mai.

COTON—Nous n'avons aucun changement à annoncer depuis notre dernier rapport; les ventes de la semaine ont été faibles; de 6 1/2 à 10 cents. Nous n'avons entendu parler d'aucunes transactions au-dessus du dernier prix: chacunes des ventes à rapporter dans les Sea Island.

RIZ.—L'approvisionnement dans le marché est faible, et il n'y a eu que très peu de transactions pendant la semaine passée; nous quotons tout de 3 1/2 à 4 1/2.

New-York, 13 mai.

Depuis les trois derniers jours, le marché a pris une meilleure apparence pour la plupart des marchandises. Les opérations du commerce ne paraissent pas avoir acquis plus de vivacité; mais la tendance à la baisse a été généralement arrêtée, et la demande qui augmente chaque jour pour un grand nombre des principaux articles semble indiquer le retour de la confiance, et ne peut manquer de rendre plus tard au marché toute l'activité qu'il avait autrefois.

CAFÉ—Il existe toujours une activité très imperceptible dans le marché aux cafés et, à l'exception de quelques lots qui ont été vendus à l'encan, il a été impossible d'apprendre aucune autre transaction. [illegible] de 51 sacs Sumatra, s'est vendu à 10 cents [illegible], et une quantité égale de St. Domingue [illegible] à 9 cents pour du comptant; 60 sacs [illegible] 9 1/4 à 9 3/4, et 61 Porto Rico, légèrement endommagés, 7 1/4 à 8 7/8 [illegible] pour du comptant.

COTON—Cet article a éprouvé une quelque circonstance augmentation d'environ un cent par livre. Les transactions qui ont eu lieu principalement pour les expéditions ont embrassé pendant les trois derniers jours 300 balles Mobile, de [illegible] 400 Floride de 8 à 11, et 300 Uplands, de 7 3/4 à 11 cents. Les ventes totales de la semaine, s'élèvent à 2100 balles.

Farine—Il s'est fait quelques ventes de farine du canal de l'Ouest, sur le quai, de $7 75 à 8, y compris les marques communes et celles en faveur; cependant le 12, les détenteurs montrèrent plus de fermeté; rien ne s'est fait au dessus de 8. Plusieurs ventes de la rue de New York, de 7 25 à 7 75; de l'Ohio, par le canal de l'Erie, de 7 50 à 8. Dans les farines du Sud, les opérations n'ont pas été considérables, à nos prix précédents. La farine de seigle se vend au comptant, en lot, à 5 50. La farine de maïs est tenue plus fermement et se vend au comptant, à 4 12 1/2 le baril et à 21 le boucaud.

Plomb—Il existe un approvisionnement peu considérable en saumons de la Nouvelle-Orléans, mais il ne s'est fait aucune vente cette semaine.

Mélasse—Une légère amélioration se fait entendre cet article et comme l'approvisionnement n'arrive que par petites quantités, les détenteurs tiennent ferme. Il s'est fait quelques ventes de la Nouvelle-Orléans, en lots, à 32 cents, de Porto-Rico, de 33 à 31, un lot de 36 boucauts, à 34 et avec 3 pour cent d'escompte pour espèces, un lot de 50 boucauts de Ste Croix, première qualité, à 35. A l'encan, 56 boucauts de Porto-Rico, de 26 1/2 à 31 cents le gallon, au comptant.

Provisions—La demande augmente pour le bœuf et le porc [illegible] sont plus fermes. Le beurre et le saindoux restent lourds. L'approvisionnement de fromage n'augmente pas.

Riz—Il s'est fait plusieurs ventes de petits lots; 160 tierçons, bonne qualité, de 3 à 3 25 les 100 livres, au comptant.

Sucres—Les prix se soutiennent, la demande est bornée aux sucres bruns de la Havane pour l'exportation. Les ventes ont été de 5[illegible] boucauts, bonne qualité Porto Rico, à 6 1/2; de 100 caisses sucre brun de la Havane, de 7 à 7 1/2 pour espèces, 200 caisses sucre terré, de 10 à 10 1/2, 300 sucre blanc du Brésil, à 8 cents au comptant.

Tabac—[illegible] de tabac de la Havane, à 16 cents au comptant; c'est la seule vente qui soit venue à notre connaissance, 300 balles du Kentucky se sont vendues à l'encan, 3 1/2 cents au comptant.

Marché de Philadelphie, 13 mai.

Marchandises [illegible]—Les demandes sont limitées, les détenteurs demandent maintenant une légère avance. Quoique [illegible] aucune vente. Café—Le marché est incertain, quel[illegible] les détenteurs demandent les prix plus élevés [illegible] Ventes de 600 à 700 sacs de Rio, [illegible] de 10 1/2 à 10 3/4 cents et l'autre partie [illegible] à 9 3/4 à 9 3/4 [illegible] de Cuba, à 8, 8 1/2, 9 1/2 cents comptant. Coton—Les demandes sont bornées, et les prix ne sont pas fixes. Les ventes de la semaine se montent à 2 balles. Farine—Il y a eu un changement dans les prix de la farine [illegible] pour tous les usages [illegible] de farine de seigle [illegible] 619 [illegible] la bouteille.

MELASSE—Vente de deux lots 161 boucauts de la Nouvelle Orléans à 42 cents par gallon à 4 mois.

PROVISIONS.—Il y a très peu de demandes pour le bœuf et le porc.

SUCRE—Ventes de 300 à 400 boucauts Porto Rico à 6 à 8 cents, suivant la qualité. A l'encan 250 boucauts Nlle Orléans à 7,5 et 9 1/2 cents par livre, 4 mois, ou pour des billets de M. S. Comly; en vente privée, de petits lots à 6 1/2 à 6 3/4 cents.

JAEGER ACHTUNG.
Die Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nachsten [illegible] den 28 May um [illegible] an der Ecke von St Louis und Exchange [illegible] zu einer Inspection [illegible]

[illegible] des captains.
J. C. WAGNER,
Ob. Jaeger.
22 mai

COMPANIA DE CAZADORES DE ORLEANS,
Atencion.
La compania se reunirá el Domingo 28 del corriente [illegible] armamento completo, casaca de [illegible] pantalon blanco, para una revista de [illegible]
Nueva Orleans a 21 de Mayo de 1837.
De orden del capitan.
FRCO A. GARCIA,
Sargento primero.
22 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le prix de la viande fraîche est augmenté du 22 au [illegible] à raison de [illegible] pour un escalin de [illegible] livres de pain [illegible]
DENIS PRIEUR, maire.
22 mai

A VENDRE ou à échanger pour d'autres marchandises, 12000 cigarres de la Havane, de la meilleure qualité; 2 [illegible] de fruits assortis en confitures.—S'adresser, rue Hôpital, no 14, chez M. Campas.
22 mai—1

FARINE—600 barils superfine en débarquement et à vendre par
G. DORSEY.
22 mai

SUCRE en tierçons de bonne qualité à vendre par
G. DORSEY,
22 mai

SAINDOUX—10 barils saindoux, à vendre par
G. DORSEY.
22 mai

JAMBONS et épaules à vendre par
G. DORSEY,
41, Rue Levée.
22 mai

MAQUERAUX—100 barils en débarquement du navire Orono et à vendre par
QUARRES & Co,
24, rue de la Douane.
22 mai

VINS—2 pipes et 63 caisses Madère de une et 2 douzaines chaque, des marques, de Unicorn et Joy, en magasin et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
21, rue de la Commune.
22 mai

Whiskey de Monongahela—76 barils whiskey de Monongahela; 15 [illegible] vieille eau de vie de cognac; 1 pipe genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
31, rue de la Commune.
22 mai

SUCRE—60 boucauts en magasin, à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
31, rue de la Commune.
22 mai

PERDU—Il a été perdu dans la cour de M. Canterbury, samedi passé 21 du courant, une montre [illegible] en argent avec une chaîne en or, et une clé en argent. La personne qui l'a trouvée immédiatement après que j'eusse quitté la cour, et qui en est de [illegible] m'est connue; si elle ne la rapporte pas à la barre du dit café, son nom sera affiché en public.
22 mai—1
J. J. G. MATHOT.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS—Henry Spearing vs. le bateau à vapeur Convoy—Dans la Cour de District des Etats-Unis, pour le District Oriental de la Louisiane; No. 3958—En vertu d'un writ de *venditioni exponas* à moi adressé, il sera exposé en vente par la Bourse, au comptant, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle Orléans, samedi, 10 de juin prochain, à midi, le bateau à vapeur Convoy, ses agrès, appareaux et fournitures ainsi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du marshall, Nlle. Orléans le 22 mai 1837.
J. H. HOLLAND,
Marshall des Etats-Unis.
22 mai

VENTE DE SYNDIC
R. W. Elliot contre ses créanciers.
COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.
Dans l'après midi au restaurant de l'Arcade rue du Camp, le samedi 3 juin prochain, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu le 19 courant dans le procès ci dessus, j'exposerai en vente publique toutes les marchandises et effets abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers, consistant en divers articles de ustensiles servant au restaurant tenu dernièrement par lui, tels que lits, bois de lits, tables, chaises, linge, couteaux et fourchettes. Aussi une liqueur.
Conditions Comptant.
JAMES B. CALDWELL,
Syndic.
22 mai

Halsey A. Utter contre W. Bogart.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 26 juin prochain, à une heure de relevée,
Un certain lot de Terre, situé rue Montégut, en face de la presse à coton à vapeur, à une lieue de la levée et désigné par le No. 18, mesurant 27 pieds de face, et dans le fond sur 108 pieds 6 pouces de profondeur.
Plus: Un autre lot désigné par le No. 19, contigu avec le No. 18 mentionné ci-dessus, (les mêmes dimensions.) Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
FRED. BUISSON,
Shérif.

UNE dame française désirerait s'employer comme femme de confiance et bonne d'enfant, pour un voyage soit en France ou n'importe quelle partie de l'Europe. S'adresser au bureau de cette feuille.
18 mai—6

LES magasins de tabac de la Nouvelle Orléans sont maintenant ouverts et [illegible] à recevoir [illegible] sont [illegible]
[illegible]
6 mai—lm
JOHN DOGGAN, directeur.

AVIS.—La vente du chargement du navire Helen Mar, sera continuée au magasin rue Gallatin, au coin de l'Hôpital, aujourd'hui, à dix heures du matin.
J. H. HOLLAND,
Marshal.
22 mai

ON a besoin d'un homme qui connaisse bien les faubourgs d'en haut, pour y distribuer la gazette. S'adresser immédiatement au bureau de l'Abeille.
22 mai

AVIS—Le soussigné partant pour France a nommé pour son fondé de pouvoirs, Mr Gustave Weiser, qui règlera toutes ses créances et ses dettes.
22 mai—3
BY. OAZEAUX.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.
LA vente de vingt barils de rum qui devait avoir lieu samedi dernier, au bureau du marshal, est renvoyée jusqu'au vendredi 26 du courant, à midi.
22 mai
J. H. HOLLAND, marshal.

AVIS—Messieurs Simon Isnard, et William Daily sont prévenus, par le présent avis qu'à partir d'ici à lundi prochain, 22 mai courant, ils ne se [illegible] pas rendus au bureau de Jules Mossy notaire public, rue Royale n. 48, les conditions de la vente qui leur a été faite le 20 mars dernier, par Messrs F. Dutillet et Délery, encanteurs, la propriété dont ils se sont rendus adjudicataires sera le même jour mise [illegible] à leur [illegible]
19 mai—3

CHAPEAUX DE CASTOR DE LA RUSSIE—Reçus par des arrivages récents, un grand assortiment de chapeaux de première qualité, à vendre par
J. EVANS & Co,
no 10 rue de Chartres.
6 mai

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 23.
La première représentation de
L'AMI GRANDET,
Pièce nouvelle en 3 actes par messieurs Ancelot et Alexis Decomberousse.
suivi de
LA FETE DU VILLAGE VOISIN,
Opéra comique en trois actes de Boyeldieu.
On commencera à 7 heures.

Aux Collecteurs des Douanes

SI la banque où vous faites vos dépôts venait à suspendre ses paiements en espèces, vous collecteries vous-même et garderiez en sûreté en dépôt dans vos mains les fonds publics pour tous les droits à prélever dans votre port, jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de ce Département, pour les déposer, transférer ou payer. Vous devez nécessairement continuer à vous conformer aux lois existantes du Congrès et aux anciennes instructions de la trésorerie sur ce qui concerne le genre de monnaie pour les droits de Douane en vertu desquelles il est de votre devoir d'exiger que les payements se fassent en espèces ou en billets des banques payant en argent et valant le pair.

Département de la trésorerie, 12 mai 1837.
LEVI WOODBURY,
Secrétaire de la Trésorerie.

BUREAU DU COLLECTEUR.
Nlle. Orléans, 19 mai 1837.

EN vertu de la circulaire ci-dessus, il devient de mon devoir d'exiger que le payement des droits de douane se fasse à mon bureau en espèces ou en billets des banques qui payent en espèces et qui sont au pair; et de 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi, ou jour qu'ils deviennent dus.
JAMES W. BREEDLOVE,
Collecteur de la Douane.
20 mai—4

AVIS AUX CAPITALISTES

LA Compagnie du Chemin à Coulisses de Nashville et de la Nouvelle Orléans, prend des billets de Banques de la ville et vendra au pair 50 à 70 bonds de l'Etat de la Louisiane de $1000 chaque, et portant un intérêt de 5 pour cent par an payable semi-annuellement. S'adresser au Président de la Compagnie.
20 mai—10

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir de France par les navires Olympia et Salem, un grand assortiment de gilets de soie et de satin. Bottes très fines, bretelles de gommes en soie, chapeaux de soie noirs, parapluies de soie, gants de fil d'Ecosse blanc et en couleur, gants de soie blanc, en couleur et noir, gants de coton jaune et blanc pour uniforme, chemises en couleur, cravattes de soie noire et en couleur, boutons d'uniforme pour gardes d'Orléans et Artilleurs, aigles et grenades brodés en laine et en or, cors de chasse brodés en laine et en argent, &c. &c.

Ils ont aussi reçu par les derniers arrivages de New York un grand assortiment de caisses de mérinos et de drap d'été, habits de drap d'été de mérinos et d'alépine; vestes de mérinos de drap et de toile blanche et grise, chemises de toile blanche, chaussons de fil et de coton, pantalons de coutil et de mérinos, chapeaux de feutre gris avec des bords de cinq pouces &c. &c. Le tout particulièrement, ayant été confectionné sous les yeux de M. Frank Reinecke à New York; enfin ils ont en magasin des sabres de cavaleries épaulettes blanches avec tours, aigrettes et aiguillettes pour soldats et sous officiers. Epaulettes rouges, chakos de Gardes d'Orléans et de Chasseurs, gibernes de cavalerie, ceinturons, &c. &c. qu'ils offrent en vente à leur magasin, rue de Chartres, No. 179, entre Toulouse et St. Pierre.
20 mai
REINECKE, DELERY & Co.

LES soussignés ont reçu par le navire Zampa, de Nantes, et offrent à vendre à des prix raisonnables les articles suivants:
2 5 paniers Guignolet de 12 bouteilles,
650 do do de 6 do.
100 barils vinaigre façon d'Orléans,
100 caisses vin muscat Frontignan,
200 caisses cerises à l'eau de vie,
5000 chaudières assorties,
2 caisses bailais en crin,
4 caisses serrures françaises assorties.
De plus en magasin—300 caisses vin rouge St Julien première qualité.
F. HENRY & LAURANS,
No. 36, Vieille Levée.
20 mai

AVIS—Les acquéreurs des esclaves de MM. Corbin et Rawle sont priés de se rendre au bureau de J. Grima, rue Royale et signer l'acte de vente.
20 mai

GAUDRON—185 barils à bord de la goëlette Harmonie à vendre par
FORSYTH, GOODWYN & Co.
20 mai

MAQUERAUX—50 barils no. 1; 100 do no. 2, 300 demi do no. 1 et 2, à vendre par
ROBERT M. WHITE,
34, rue Gravier.
20 mai

VIN de Malaga doux, de Cherry et de Champagne 100 sacs de piment, 25 barils d'huile d'olive épurée, 100 sacs prime café vert de la Havane, à vendre par
ROBERT M. WHITE
34 rue Gravier.
20 mai

FARINE, mess et prime porc, saindoux, beurre et harricots à vendre par
G DORSEY.
20 mai
41 Nouvelle Levée

CHAPEAUX feuilles de palmier, en caisses en magasin et à vendre par
L. D. C. WOOD.
20 mai
22 rue Poydras

TRAITES sur New-York à 60 jours de vue, à vendre par
20 mai—2
KENNEDY, DUREL & Co.

TRAITES sur St. Louis et Louisville à vendre, 250 mille cigarres prime café de la Havane, 80,000 cigarres de la Havane des marques les plus célèbres. 25 demi-pipes vieille eau de vie de Champagne; 10 pipes et 20 demi pipes eau de vie Cognac, 200 barriques vin de Malaga; 100 pipes et 15 demi pipes et 50 grandes barriques de vieux Madère, en magasin à vendre par
20 mai
R. GRONING & Co.

A VENDRE—70 sacs de café de la Havane, en magasin, à vendre par
18 mai
LAYET & AMELUNG, rue Commune.

$50 DE RECOMPENSE.

UN cheval s'est perdu ou a été volé de l'écurie des soussignés lundi le 8 du courant; un petit cheval bai robuste, haut de 15 mains, ayant la queue courte, et très épaisse, un travaillé et porte les marques du harnais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque ramènera ledit cheval à l'écurie des propriétaires.
SIDLE & STEWART,
14 mai—3
rue du Camp, n. 263.

AVIS—Le maître de poste général, par l'avis publié pour les propositions qui devront être faites pour le transport de la malle, entre la Mobile et la Nouvelle-Orléans, ayant autorisé qu'elle fut transportée par le Rail Road jusqu'à Cedar point, aussitôt qu'il serait achevé, le président et les directeurs de la Compagnie du Rail Road de Mobile et Cedar point, à l'effet d'accélérer le dit chemin de fer aussitôt que possible, donnent par le présent avis, que les livres, pour recevoir de nouvelles souscriptions au fonds capital de la dite compagnie, ont été ouverts en cette ville, et à la Nlle Orléans, le [illegible] du courant et resteront ouverts [illegible] ville jusqu'à ce que 500 actions aient été souscrites; $50 par actions devront être payées au moment de souscrire, ou $10 comptant et 40 avec intérêt à raison de 7 p. c. à 2, 3 et 4 mois en bill [illegible] par endossement des actions souscrites.
Mobile, 22 avril.
A. S. DUMEE, trésorier,
F. RAVESIES, président.
1er mai—10

THOMAS BARRETT & Co. offrent à vendre
100 barils de vin de Malaga sec,
50 grands futailles du do do,
500 paniers de vin de Champagne, des meilleures marques,
50 caisses vin de Chateau Margaux,
100 do do do (Lynch).
25 pipes vin de Madère de choix,
10 boucauts do do do,
10 grandes futailles do do do,
50 caisses vin de Rhin,
20 barils vin de Claret,
130 barils sucre,
1200 pièces toile à sac,
250 do do Kentucky,
Ils reçoivent en paiement les billets des différentes banques de la ville.
17 mai

AVIS.—Thomas J. Spear, a pris le magasin situé à l'encoignure des rues Magasin et Gravier qu'occupait Messrs Jonas Robeson & Co, où il continuera les affaires d'encan et de commission à son propre compte.
N. B. T. J. S. se chargera des ventes d'esclaves et de propriétés foncières.
17 av—lm

EAU DE VIE, &c—3 barils eau de vie de champagne, 3 pipes eau de vie; 21 caisses de genièvre de Hollande, 3 barriques Bourgogne, vin d'Oporto de 1ère qualité, 40 paniers de Champagne, 6 futailles de Porter de Londres, en magasin, à vendre par
13 mai
BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

JAMBONS—Côtes et Epaules, d'une qualité supérieure, à vendre par
18 mai
LAYET & AMELUNG, rue Commune.

TABAC A CHIQUER—78 caisses de tabac à chiquer en débarquement.
J. MATERRE.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Philip & Hart ont transporté leur demeure de la rue du Camp no 38 à la rue de Bienville no 18, le comptoir est à l'étage supérieur.
3 mai—lm

BILLETS d'Alabama et Tennessee des banques qui ont suspendu, en demande par
ANDREWS & BROTHERS,
19 mai
19, rue de Chartres.

RIZ—100 tierçons à vendre à bon marché, pour clore un compte de vente d'adresser à
L. D. WOOD,
19 mai
22, rue Poydras.

EAU DE VIE de Bordeaux—40 pipes d'eau de vie de Bordeaux, de la marque de J. Dupuy, en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co
19 mai
28, rue Bienville.

SALSEPAREILLE—28 balles à vendre par
KOHN, DARON & Co.
19 mai
28, rue Bienville.

VIN de Madère de Secile—5 barils et 74 quarts de futailles vin de Madère de la marque bien connue L P en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
19 mai
28, rue Bienville.

10 SURONS Indigo (Guatimala) 100 caisses de petites pipes en débarquement du navire Nashville de New York à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO.
19 mai
29, vieille Levée.

A LOUER, un magasin rue Bourbon entre St Louis et Conti, s'adresser à
19 mai
R. BRUGIER.

TRAITES sur Louisville Ky. à vendre par
19 mai
R. BRUGIER.

ON demande un nègre honnête et fidèle; il trouvera constamment à s'employer chez
19 mai
C W A VOIGT & Co.

70 BARILS mélasse et 50 boucauts de sucre en débarquement entre les rues Toulouse et St. Louis, à vendre par
R. BRUGIER.

1460 SACS de sel, gibe et fin à bord du navire Ariel de Liverpool, à vendre par
GEORGE GREEN,
60, rue du Camp
Aussi; à vendre comme ci dessus, quelques Souverains Anglais.
19 mai

DETENU à la geole de police du faubourg Washington, de la 3me. municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé Benjamin Rase, se disant libre, âgé d'environ 31 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et 4 lignes, mesure américaine, figure ronde, peau rougeâtre, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le retirer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 16 mai 1837.
17 mai—10
P. BAYHI—Chef de poste.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES,
LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux Académies d'écriture, rue de Chartres, No 8, Nlle. Orléans; Broadway, No. 189 New York, et rue Dauphine, Mobile.
On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.
On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture.
20 m

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
20 mai—6
WILLIAM WAGE & Co.

DÉTENU à la geole de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, [illegible] la négresse nommée SARAH [illegible] appartenir à Mde Wil[illegible] âgée d'environ 22 ans, 5 pieds 3 1/4 pouces, parlant français et anglais [illegible] ordinaire, ayant les dents de devant [illegible] Avis est donné au propriétaire de la retirer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 23 mai.
P. BAYHI, chef de poste.

[illegible] à la geole de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé Wm. GOOW, se disant libre, âgé d'environ 29 ans, taille 5 pieds 5 pouces, ne parlant qu'anglais; quelques marques de coups de fouet [illegible] dessus le nez. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 21 mai.
P. BAYHI, chef de poste.

$25 DE RECOMPENSE.
Partie marronne vers le premier avril dernier, la négresse nommée Minerva, âgée d'environ 18 ans, créole, elle a de grands yeux, figure ronde, et bien faite, d'une grandeur ordinaire; elle est partie bien des fois, et bien connue dans toute la ville. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera à la geôle de cette ville.
18 mai—1m
GEO. A. BOTTS.

DETENU à la geole du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé CHARLES SMITH, se disant libre, âgé d'environ 27 ans, taille 5 pieds 4 pouces, peau rougeâtre, joli figure, ayant sur le front et de côté gauche trois petites cicatrices, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
17 mai—10
P. BAYHI,
Chef de poste.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

EN vertu des résolutions adoptées par le conseil de la première municipalité, dans ses séances du 24 juin 1836, et du 17 du courant, avis est donné que samedi 27 du courant, à midi, au bureau de la mairie, le nettoiement et l'arrosement des rues de la dite municipalité, conformément aux résolutions, du 24 juin 1836, à l'ordonnance concernant le nettoiement de la 1re municipalité adoptée dans la même séance, ainsi qu'à l'amendement du 25 avril de la présente année, pera adjugé au rabais, par le soussigné.
19 mai
D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil général des Trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Séance du lundi 1er mai 1837.
Résolu, Que celui qui paie une licence d'après la section 6 de l'ordonnance du 6 juin dernier, puisse tenir tous les établissements exigeant une licence moindre, pourvu que ce soit dans la même maison.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 6 mai 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
18 mai
THEARD jr. Secrétaire

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 9 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1800 piastres, attendu que le paiement du dit billet est arrêté.
19 mai—
STERNS, LANGDON & Co.

LE soussigné offre à louer divers esclaves des deux sexes. S'adresser rue St. Louis, encoignure Bourgogne, ou à la banque du Gaz.
18 mai 6
G. ROMAIN.

Hôtel de la Marine de Bains Publics.

AVIS—Les propriétaires de cet établissement, ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, que les bains sont prêts à recevoir les visiteurs. Les tuyaux viennent d'être posés, et donnent suffisamment d'eau de la rivière qui joint à leur attention, leur méritera la continuation de la bienveillance du public.
19 mai—3
HAMILTON & POPP.

IL a été trouvé hier, un billet à ordre. Le propriétaire peut l'avoir en le réclamant au bureau de l'Abeille.
18 mai

AVIS—Le public est prévenu qu'à dater de ce jour je ne paierai aucune dette contractée par Marguerite Brandin, ma femme.
18 mai—3
B. ABADIE.

Rue St. Charles, en face de l'Exchange Hotel.
AVIS—M. J. Matossy a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il fera l'ouverture de son magasin de *Pâtissier Confiseur*, dimanche prochain, 21 du courant. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance. On trouvera tous les jours chez lui, un assortiment de gâteaux fins, pour dessert, et à 11 heures toute sorte de pâtisseries chaudes. Il se chargera de toutes les commandes ou parties qu'on voudra bien lui confier, ainsi que celles pour la campagne.
18 mai—6

ON demande à louer une domestique de 10 à 14 ans pour gardienne d'enfant. S'adresser rue No. 49 rue de Chartres
17 mai—3

EN débarquement du navire Denmark, et à vendre par les soussignés.
250 barriques vin rouge de qualité et vin de 50 barils Malère; 12 quarts de vin Porto vieux, 10 caisses vin Remoulie; 100 do muscat, [illegible] d'absinthe; 12 do Kirsch; 30 do fleurs d'orange, 457 paniers huile d'olive sur fine; 30 jarres [illegible] 5 sacs chique de 500, bouchons long fin; 20 do [illegible] de fin régulier; 300 sacs de mille bouchons, [illegible] articles fines en coque et cassées; 12 caisses [illegible] 50 jarres gob lets; 3 balles bouchons de pharmacie; 2 jarres salières; 2 caisses eau de Cologne; 300 papiers bouteilles vides; 20 jarres graines longues; 30 pruneaux; 10 caisses vermicelli et macaroni, 78 do Oignes; 60 do capres; 50 do salaisons assorties; 15 do cornichons; 10 do Thon mariné, [illegible]
17 mai
L. MILLAUDON & Co,
17 Royale.

UN ou deux tonneliers pourront être constamment occupés pendant l'été dans une habitation où ils s'adresseront de suite chez
L. MILLAUDON & Co,
17 mai—3
rue Royale no 17.

VERRES DE BOSTON.—750 caisses, 1er, 2d et 3ème qualités de grandeurs assorties de 8 sur 10 à 12 sur 18, en magasin, à vendre par
SCATES & BAGGETT,
11 mai—1m
rue du Canal No 46.

IL a été égaré un cheval sorrel, ayant le front blanc. La personne qui l'aura trouvé est priée de le faire conduire chez M. Papillon, faubourg Marigny, en face de la papeterie où il recevra une récompense de 5 piastres.
17 mai—4

MONTRES EN CONSIGNATION.

LES soussignés viennent de recevoir plusieurs belles montres en or, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, du Tennessee et de la Nouvelle Orléans.
ANDREWS & BROTHERS,
17 mai
19 Chartres.

FOIN—250 balles de foin, venant de Portsmouth, à bord, à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
17 mai
14 Bienville.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY

—Un lot toile du Kentucky, recemment reçue et à vendre à bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, Tennessee et la Nouvelle Orléans.
ANDREWS & BROTHERS,
17 mai
19 Chartres.

FARINE—500 barils superfine; 300 barils de mess et prime porc; 550 sacs de maïs à vendre par
17 mai
G DORSEY 41 rue de la V. Levée.

EN débarquement du Talma, venant du Havre: 35 caisses cerises Badin, bouteilles blanches; 100 caisses de 12 demi cruchons porcelaine, 499 sameleannes; 100 boites chocolat mélassé en poudre et en pastille; 300 flacons bouchés en cristal; vinaigre de cologne; 600 guirlandes en 100 cartons, 300 d'[illegible] pour les dents; 144 flacons crême de vanille, 360 de [illegible]
17 mai
N. LATASTE & BRULATOUR, St Louis

VIN, SARDINES, &c—Les soussignés offrent à vendre, 65 barriques vin madère,
25 barrils vin rouge; 13 barrils vin blanc,
11 barrils vinaigre,
54 pipes eau-de-vie,
150 paniers guignolet,
4 caisses conserves alimentaires,
600 boites et demi boites sardines à l'huile.
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai
rue St. Louis No. 16, maison R. Brugier.

A VENDRE en débarquement par les soussignés. 100 paniers champagne, duc de Montebello.
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai
rue St. Louis No. 16.

PAPIER D'ENVELOPPE—30 [illegible] à vendre par
FROST & CO.
16 mai
rue de la Douane No. 8.

GOUDRON—100 barrils de goudron à $2 25 par barril, en bon ordre pour embarquement, à vendre par
W. E. & R. MURPHY.
16 mai
No. 132 vieux Bassin.

AUX BATEAUX A VAPEUR—Bois [illegible] de 1er qualité, à vendre à bon marché, et à délivrer de suite; Chaux de Thomaston, par quantité convenable aux acquéreurs, 500,000 voiges de 22 pouces, à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
16 mai
No 132 vieux Bassin.

SABLE—300 barils de sable blanc de [illegible] 500 do convenables aux maçons, à vendre à bon marché, par
W. E. & R. MURPHY,
16 mai
No. 132 vieux Bassin.

PELTRIE.—En débarquement du bateau à vapeur Boonslick, et à vendre par les soussignés, 15 paquets peaux chevreuil.
16 mai
YORKE FRERES, 65 rue du Camp.

IL a été perdu un billet tiré par James Innerarity, daté de Mobile 16 janvier 1837, à 90 jours, pour la somme de $1915, 92, à l'ordre de Messrs. Mc. Loskey, Hagan & Co et endossé par eux à l'ordre des soussignés. Le dit billet a été envoyé par la malle, mais il n'a pas été reçu, le payement en étant arrêté, celui qui l'a trouvé rendra un grand service, en le remettant.
16 mai
M. de LIZARDI et Co.

BATISTE imprimée pour chemises. Reçue par les derniers arrivages, un assortiment de batiste imprimée petits dessins, convenable pour faire des chemises. Encoignure des rues de Chartres et Conti.
16 mai
E. LEFEBVRE & FRERE.

DENRÉES du pays, reçues en paiement des bordereaux de marchandises vendues aux habitants ou aux négociants de la campagne, par
PEET & NORTH,
16 mai
No. 13, rue de Chartres.

DALLES, environ 1000 yardes de dalles carrées et préparées, en débarquement du brick Comet, et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
16 mai
rue Bienville No. 28.

AVIS D'ELECTION.

LES Electeurs du 3me. District de la 2me. Municipalité, sont prévenus, que la dernière élection d'un membre au Jury de Police pour le dit District, n'ayant pas eu lieu, une nouvelle élection aura lieu, le lundi 22 du courant, au café de Mme. Helfer, rue Tchoupitoulas, sous la présidence de Messrs. L. R. Guesnard et J. D. Rascuda.
Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.
16 mai
CHS MAURIAN, Juge.

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
PEET & NORTH,
16 mai
rue de Chartres No. 13.

250 boucauds de sucre, en débarquement vis à vis les magasins bleus. On prendra les billets de toutes les banques de la ville, en payement, à vendre par
16 mai
GRAY, DURRIVE & Co

A LOUER la belle maison, bâtie au centre de très vastes terrains, faisant encoignure des rues Clouet et Grands Hommes, habitée ci-devant par Mr. Miller. S'adresser pour les conditions à A. CAPDEVIELLE & Cie., Toulouse, No. 19.
13 mai

BOIS de charpente: 10,000 pieds pin blanc; 100,000 lattes à vendre par
BAILEY & ABBOTT
15 mai
14, rue Bienville

AVIS.
BUREAU DU COLLECTEUR.
Nouvelle Orléans, 21 avril 1837.

AYANT été nommé agent du bureau des Patentes de la ville de Washington, Avis est donné aux personnes qui peuvent avoir des affaires avec ce département, qu'elles pourront obtenir toutes informations à ce sujet, en s'adressant à mon bureau.
JAS W BREEDLOVE,
Agent du bureau des patentes.
22 avr—6mlm

JAMBONS, &c.—300 barils mess et prime porc; Apricots, 200 barils rouges et blancs, à vendre par
20 mai
G DORSEY, 44 rue de la N. Levée.

Ventes à l'Encan.

PAR J LEVY.
Vente sous l'inspection des gardiens [illegible]
LUNDI 22 du courant, il sera vendu, à 10 heures et demie, à bord du chaland, capitaine Miller, presque à la fin du chemin à coulisses de Lafayette, environ
156 pièces de coton pour sacs.
165 balles de cordes avariées sur la rivière.
20 mai

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu, lundi, 22 du courant, à 5 heures de l'après midi, à la presse à coton d'en bas, 21 balles coton avarié.
20 mai

PAR H. J. DOMINGON
[illegible] d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu par le susdit, encanteur à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, mercredi, 31 mai 1837, pour compte de la succession de feu Henry Benjamin Pontoire, l'esclave ISAAC.
Conditions: $925 comptant, avec cette clause, que si le dit Isaac rembourse jamais à l'acquéreur ladite somme de $925, il aura droit, en remplissant les formalités voulues par la loi, à sa liberté.
3 mai—1m

POUR MOBILE.
Bateaux-à-vapeur partant la Malle.
[illegible] MOBILE, capt. Sheridan, [illegible] 1 heure.
ALERT, capt. Walker, le [illegible] courant, touchant à Biloxi s'il y a 7 voyageurs à débarquer.
OUACHITA, capt. Griffin, samedi 20 courant, à 1 heure.
SOUTH ALABAMA, capt. Aldrich, lundi 22 courant à 1 heure.
MAZEPPA, capt. Sutton, dimanche 21 courant, à 1 heure.
N. B. Les passagers sont priés d'être au chemin à coulisses pour les chars de midi.
TOURNE & BECKWITH,
14 mai
rue Poydras, n. 34.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le bateau à vapeur COLLIER, capitaine Taylor, a la plus grande partie de sa cargaison à bord, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
EASTMAN & BROTHERS,
26 av
rue de la Vieille Levée no 30.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier Frederick Pearl, cap. Luce, ayant sa cargaison engagée, partira positivement mercredi le 24 courant, et peut prendre 12 ou 14 passagers.
S'adresser à
BAILY & ABBOTT,
22 mai
rue Bienville, No. 14.

POUR TAMPICO.
La goëlette Water Witch, capitaine Dupeyre, ayant son chargement, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
A CAPDEVIELLE & Co
20 mai
rue Toulouse, n 19.

Pour Philadelphie—(Pour remplacer l'Edouard Bonaffé)—Le beau brick paquebot régulier SWAN, capitaine H. Hallet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
JAMES REED & Co,
20 mai
35, rue Royale.

Pour Philadelphie.—Partant mercredi 24 du courant; passage seulement. Le paquebot régulier EDW. BONAFFE, capitaine C. Vanduck, partira comme ci dessus; pour passage s'adresser à bord vis à vis l'Hôtel de la monnaie ou à
JAMES REED & Co,
20 mai
35, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire doublé et chevillé en cuivre, New Orleans, capt. Cole, partira sous peu; et peut prendre 300 balles. Pour fret ou passage s'adresser à bord au capitaine Cole, vis à vis le marché aux légumes ou à
AMB. LANFEAR,
20 mai—3
87, rue du Camp.

PASSAGE POUR LIVERPOOL—Le navire MONTREAL, devant partir dans quelques jours, peut prendre quatre passagers; pour les conditions, s'adresser au capitaine Henry à bord ou à
H C CAMMACK & Co,
15 mai
65 rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire de première classe EXCHANGE, capitaine Atkins, a 1100 balles à bord, peut prendre le fret de 250 balles, ou passage ayant deux belles chambres bien aérées, s'adresser à
BAILLY & ABBOTT,
17 mai
14 rue Bienville.

Pour Cowes—Le navire, de première classe, MOHAWK, capitaine Stevens, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à
17 mai
L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

A FRETER—Le navire de première classe ROBT. PULSFORD, capitaine Price, est prêt à prendre 1500 balles de coton. S'adresser à bord ou à
17 mai
GEO. GREEN.

POUR PENSACOLE.
Le brick fin voilier et tirant peu d'eau, APALACHICOLA, capitaine Spicer, partira sous peu, il peut prendre 50 balles; pour fret ou passage de 12 passagers, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
16 mai
rue Bienville, No. 14.

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier FREDERICK PEARL, capit. Luce, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage s'adresser à
16 mai
BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR NEW YORK—Nouvelle Ligne.
Le navire Nashville, capitaine J. Jackson, partira le 22 du mois courant, pour le fret ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
FRANKLIN & AMES,
15 mai
No. 55 rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick ANGOLA, capitaine Toms, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu; pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
13 mai
BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BOSTON.
Le brick A. I. Almena, doublé et chevillé en cuivre, capit. Doane, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord ou à
BAILEY & ABBOTT
12 mai
rue Bienville No. 14

POUR ANVERS
Le navire neuf et fin voilier, Riga, capit. Smith, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
I. H. GALE
12 mai
rue de la Commune No. 93

POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira pour le port ci-dessus le 25 du courant; pour le fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à
11 mai—3
I. OGDEN & Co.

POUR PHILADELPHIE—La barque de première classe, Col Howard, capitaine Garvey, partira de suite. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
L H GALE,
10 mai
93, rue de la Commune.

A LOUER OU FRETER—Le beau navire Al tirant peu d'eau, Octorora, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à bord près du chemin à coulisses.
10 mai

FRET POUR BALTIMORE
Le fret de 500 barils au environ sera donné à un bon bâtiment pour le port ci-dessus, si l'on s'adresse immédiatement à
9 mai
JNO A PECK. No 29 vieille Levée.

POUR TAMPICO
La goëlette fine voilière, CREOLE capit. Connor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 mai
rue du Camp, No. 58, JOHN CROSBY

Fret et passage pour Trieste.
Le beau navire neuf A 1, DILIGENTE, doublé et chevillé en cuivre, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord ou à
DUSSAUT FILS Aîné,
9 mai
77, St. Louis.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner ayant des terrains dans les limites du 3me district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer dans les [illegible] de cette notification à une ordonnance du conseil en date du 1er février 1837, conçue en ces termes:

Résolu, Qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois [illegible] la passation de la présente ordonnance, [illegible] en pièces de cyprès, avec contre banquettes et rigoles, ou en curb-stones, au choix des propriétaires, dans les limites suivantes, savoir:—

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue Urquhart.

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue Moralès.

Dans toute cette partie du 3me district depuis la rue d'Enghien, jusqu'à la rue de l'Indépendance, et dans dans la profondeur jusqu'à cent vingt pieds audelà de la rue des Grands Hommes.

Et ils devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes dans cette partie du 3me district au dessous de la rue de l'Indépendance jusqu'à la rue Pologne audelà de la rue de la Levée.

Résolu, Qu'ils devront faire faire, dans le même temps en madriers de cyprès, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3me district depuis cent vingt pieds audelà de la rue des Grands Hommes et une ligne à cent vingt pieds audelà de la rue Moralès, depuis la rue d'Enghien jusqu'à la limite supérieure de Mr L. B. Macarty;

Résolu, Que le député voyer, devra, à la demande des commissaires, donner de suite aux propriétaires les alignements et niveaux nécessaires pour faire faire les dites banquettes; et en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire crier au rabais, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes, et après qu'elles auront été adjugées et faites, d'en certifier le compte; et il sera du devoir du trésorier de la payer, et de le remettre ensuite à l'avocat de la municipalité qui en poursuivra le recouvrement.
Nlle-Orléans, 19 mai 1837.
Ls. GUERIN,
19 mai—2m
Commissaire du 3me district.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.
ENCANTEURS,
19 av
Passage de la Bourse.

H. H. BRUNET, Encanteur.
TIENT SON BUREAU AU
No. 91 Rue de la Commune.
3 avril—3m

ARDOISES—35000 Comtesses; 15000 Duchesses Welch, reçues de Liverpool, à vendre par
WALSH & LYALL,
17 mai—4
rue des Remparts.

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.
HARPER & MERRICK,
fermiers du chemin à coulisses du railroad de Carrollton.
16 mai

CHAPEAUX DE SOIE—Reçus par le navire Saratoga, un grand assortiment de chapeaux de soie superfins, de la dernière mode, à vendre par
J. EVANS & Co,
6 mai
no 10 rue de Chartres.

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes et d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 22, près de la poste.
Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude.
24 av

AVIS.—Les sous [illegible] ont ce jour, formé une société pour les affaires de commission, sous la raison de Reynolds, Byrne & Co., à la Nouvelle Orléans, et aux Natchez sous la raison de Reynolds Marshall & Co.
JAMES M REYNOLDS
JOHN B BYRNE,
[illegible] LEVIN R. MARSHALL.